



**La Confédération Générale du Travail**

*« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »*

# Le Courrier

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**N° 1324 du 21 Avril 2009**

### Sommaire

## Tous dans les manifestations le 1<sup>er</sup> Mai

	<b><u>PAGES</u></b>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
<b>3. <u>Manifestations unitaires du 1<sup>er</sup> Mai</u></b>	
- Appel de la Commission Exécutive Fédérale	3
- Communiqué des syndicats de la Fonction Publique	4
- Tract des syndicats de la F.P. : Les services publics c'est l'affaire de tous.	5
4. Rapport introductif à la C.E. fédérale des 8 et 9 avril 2009	6-9
5. 14 <sup>ème</sup> Congrès Fédéral : Mandatement + souscription	10-11
6. C.T.P.M. du 9 avril : déclaration C.G.T. sur l'entretien professionnel	12-13
7. Echanges n°26 : Ingénierie publique et développement durable	14-24
8. Compte rendu de la commission sur le « travail isolé » du 25 mars 2009	25-28
9. Grenelle de la Mer, Proposition C.G.T. au groupe 4	29-30



## AGENDA

### **Lundi 20 avril 2009 :**

O.S./Meeddat sur le rapprochement  
ONEMA/ONCFS

### **Mardi 21 avril 2009 :**

Bureau de l'U.G.F.F.

### **Mercredi 22 avril 2009 :**

**Grève et manifestation nationale  
à l'appel du S.N.P.T.R.I. Cgt**

### **Jeudi 23 avril 2009 :**

O.S./Meeddat sur les épreuves de l'examen  
professionnel des T.S.E.P.

### **Jeudi 23 avril 2009 :**

O.S./Meeddat sur les corps  
de la filière B technique

### **Mardi 28 avril 2009 :**

C.C.A.S.

### **Mardi 28 avril 2009 :**

Bureau de l'U.G.F.F.

### **Mercredi 29 avril 2009 :**

Bureau fédéral

### **Mercredi 29 avril 2009 :**

Groupe d'échanges du Meeddat  
sur l'ingénierie aéroportuaire

### **Vendredi 1<sup>er</sup> Mai 2009 :**

**Rassemblement et manifestations  
dans les départements à l'appel des 8  
organisations syndicales**

### **Mardi 5 mai 2009 :**

Groupe d'échanges du Meeddat

### **Mercredi 6 mai 2009 :**

Secrétariat fédéral

### **Mercredi 6 mai 2009 :**

Groupe de travail 14<sup>ème</sup> Congrès Fédéral

### **Jeudi 7 mai 2009 :**

Groupe de travail du C.C.H.S.  
« bien être au travail »

### **Jeudi 7 mai 2009 :**

Bureau de l'UGFF



## INFOS BREVES

### **Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire**

- **Arrêté du 23 mars 2009** fixant au titre de l'année 2009 le nombre de postes offerts au concours professionnel d'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière de 2<sup>ème</sup> classe  
- **Arrêté du 11 mars 2009** autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture d'un concours professionnel d'accès au grade de délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière de 2<sup>ème</sup> classe  
- **Arrêté du 27 mars 2009** fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2009 à l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'aviation civile au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire – direction générale de l'aviation civile et Météo-France.  
- **Arrêté du 26 mars 2009** fixant au titre de l'année 2009 le nombre de places offertes aux concours pour le recrutement d'inspecteurs des affaires maritimes, option technique.



### **AGIRC-ARRCO**

**La Cgt ne signe pas l'accord Déclaration de la  
Commission Exécutive Confédérale**

La consultation des organisations de la C.G.T. confirme l'appréciation négative de la délégation ayant participé aux négociations AGIRC-ARRCO. Les organisations qui se sont exprimées ont indiqué, à l'unanimité, ne pas vouloir signer le projet d'accord présenté à l'issue de ces négociations.



### **REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

**Propositions de la C.G.T. et ses administrateurs salariés  
COMMUNIQUE DE LA CGT**

Le décret relatif aux conditions de rémunération des dirigeants des entreprises aidées par l'Etat a été publié. Il fait suite au tollé général provoqué par la multiplication des annonces des rémunérations scandaleuses des dirigeants de ces entreprises.

Si la Cgt et ses administrateurs salariés élus de personnel se félicitent de ce geste du gouvernement, ils critiquent cependant la méthode adoptée et considèrent que ce décret est largement insuffisant.



### **REPRESENTATION PARITAIRE**

**Les salariés des petites entreprises  
ont droit à une représentation collective  
COMMUNIQUE DE LA CGT**

Le 9 avril une réunion s'est tenue entre les 5 confédérations représentatives et l'Union professionnelle de l'artisanat, au siège de celle-ci. L'ordre du jour portait sur la mise en œuvre de l'accord sur le développement du dialogue social, dans l'artisanat, conclu entre ces organisations le 12 décembre 2001 et étendu fin 2008, après que le MEDEF et la CGPME aient été définitivement déboutés des recours juridiques qu'ils avaient intentés pour l'invalider. Cet accord a instauré une cotisation patronale de 0,15 % de la masse salariale pour financer la participation des représentants syndicaux des salariés de l'artisanat dans les instances de représentation paritaire.



### **FISO**

**Réunion à l'Elysée sur le Fonds d'investissement social  
Déclaration de la Cgt**

Le Fonds d'investissement social (FISO) annoncé par l'Elysée le 18 février suite à la journée de manifestation du 29 janvier a été installé ce vendredi en présence des partenaires sociaux. Nous avons eu un premier tour de table sur les contours de celui-ci. La CGT a fait remarquer qu'il reste de fortes ambiguïtés sur les actions assignées à ce Fonds et sur ces moyens financiers :



### **Statut AFP**

**L'AFP doit garder son indépendance  
Déclaration de la Cgt**

Crise économique et politique rendent gouvernement et patrons fébriles. Le contrôle de l'information est déterminant pour éviter toute explosion sociale d'envergure. Les concentrations des médias s'accroissent donc au profit des grands groupes industriels liés à l'Etat ; le président de la République s'arroge le droit de nommer les dirigeants de France Télévision et de Radio France.



### **VACANCES POUR TOUS**

**Droit aux vacances de qualité pour tous, plus que  
jamais une exigence  
Par Alain GUINOT, Secrétaire de la Cgt**

Une fois de plus, un sondage (IPSOS France Bleue du 30 mars) souligne les effets néfastes de la crise économique sur les vacances de nos concitoyens. Il confirme la dégradation régulière de la situation des français concernant leurs vacances.

La crise économique n'est qu'un accélérateur de ce processus qui fait qu'aujourd'hui plus d'un français sur deux risque de ne pas profiter de ce temps privilégié que sont les vacances.

Pour la CGT, la situation actuelle, déjà dure pour le monde du travail, justifie pleinement les mobilisations actuelles pour l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat.

Le droit aux vacances est un droit fondamental, au même titre que celui au travail, à la santé, à l'éducation, au logement.

**La suite sur : [www.cg](http://www.cg)**



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### **Appel de la Commission exécutive fédérale pour le 1<sup>er</sup> mai**

La Commission exécutive fédérale réunie les 8 et 9 avril a analysé la situation après les fortes mobilisations des 29 janvier et 19 mars dans lesquelles les agents du MEEDDAT ont pris toute leur part.

Elle décide de mobiliser pour la construction d'un 1<sup>er</sup> mai exceptionnel et unitaire à l'appel de toutes les organisations syndicales du 30 mars dernier.

Afin de réussir cette mobilisation, considérant qu'il est nécessaire de rester dans une dynamique d'amplification et d'intensification des luttes, elle a décidé de mettre en avant plusieurs temps fort en s'appuyant sur toutes les actions et initiatives des composantes fédérales (grève et manifestation du 22 avril à l'initiative du SNPTRI, actions SNOA en lien avec le projet de loi sur le transfert des Parcs, semaine d'action sous l'impulsion de la fédération pour la défense de l'ingénierie publique du 20 au 30 avril, refus de la fusion de l'ONEMA-ONCFS, AG et réunion de personnels dans un cadre le plus unitaire possible....).

La Commission exécutive fédérale appelle les personnels à manifester le 1<sup>er</sup> mai pour :

- l'arrêt des suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009,
- l'ouverture urgente de négociations salariales visant en particulier à augmenter significativement la valeur du point et à réévaluer l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents,
- l'arrêt des délocalisations ainsi que la fermeture de services du ministère,
- l'arrêt de l'éclatement du démantèlement des services (DDT, DDPCS,...),
- le retrait des différents projets de casse du Statut général des fonctionnaires, et en particulier le projet de loi sur la mobilité, les mesures préconisées dans le « livre blanc » Silicani, etc...

**Tous ensemble le 1<sup>er</sup> mai dans les manifestations  
pour faire aboutir nos revendications.**



## Communiqué des organisations syndicales de la Fonction publique

Dans le prolongement des puissantes journées d'action des 29 janvier et 19 mars, les organisations syndicales de la Fonction Publique s'inscrivent pleinement dans l'appel interprofessionnel du 30 mars « à faire du 1<sup>er</sup> mai un nouveau temps fort de mobilisation pour peser sur le gouvernement et le patronat » et dans les mobilisations communes en cours.

Elles soulignent que pour la Fonction publique, le gouvernement persiste à refuser d'ouvrir de véritables négociations sur les demandes formulées par l'ensemble des organisations syndicales concernant les salaires, l'emploi public et les missions.

Elles constatent au contraire la poursuite de la politique régressive du gouvernement, encouragé par le patronat, dans un contexte de crise qui appelle plus et mieux de service public tant pour les usagers que pour les personnels.

En cohérence avec l'appel interprofessionnel, elles appellent donc les syndicats et les personnels :

- à construire dès maintenant la journée de mobilisation du 1<sup>er</sup> mai, en poursuivant et amplifiant les mobilisations en cours auxquelles elles apportent leur soutien.
- à impulser des mobilisations sous des formes diversifiées, dans tous les territoires, en articulation avec les initiatives interprofessionnelles afin d'organiser les solidarités (motions, pétitions, rassemblements, manifestations, interpellations des préfets et des parlementaires,...).

Avec les personnels, elles continuent d'exiger :

- L'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009,
- Le retrait des articles relatifs à « l'accompagnement financier des mobilités », au « bénéfice de la réorientation professionnelle », à la « généralisation du cumul d'emplois à temps non complet » et au « remplacement et intérim » du projet de loi relatif à la mobilité
- Le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels, et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité, et l'aggravation des conditions de travail,

Avec les personnels, elles demandent l'ouverture de négociations portant sur :

- L'augmentation significative de la valeur du point et la réévaluation de l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents,
- Les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), elles rappellent leur détermination pour le développement de services publics de qualité, dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.

Le 9 avril 2009



## Les services publics c'est l'affaire de tous

Nos responsables répètent souvent que si les effets de la crise semblent moins dévastateurs en France que dans la plupart des autres pays, c'est que nous avons conservé des dispositifs sociaux qui contribuent à amortir ces effets : protection sociale solidaire, retraites par répartition et bien sûr services publics.

Mais au lieu de renforcer ces services publics pour répondre encore mieux aux besoins sociaux, le gouvernement fait le choix de les affaiblir. La Révision Générale des Politiques Publiques qu'il impose à marche forcée va à l'encontre de l'intérêt des usagers, des citoyens et des personnels. Restructurations, externalisations, privatisations se multiplient sans souci de la qualité du service public et de son avenir.

### *Assez de suppressions d'emplois !*

Comment faire plus et mieux avec moins de personnels, par exemple en matière de santé, d'éducation, de services sociaux... ? Partout les suppressions d'emploi remettent en cause l'efficacité et la qualité des services rendus. Les premières victimes en sont les usagers, notamment les plus fragiles.

Et en bout de chaîne ce sont soit des personnels recrutés à titre précaires soit des jeunes en fin de formation qui vont se trouver sans emploi.

Face à l'explosion du chômage, aucun employeur public, surtout pas l'Etat, ne doit esquiver ses responsabilités.

### *Une politique salariale ambitieuse !*

Plus de cinq millions de personnes travaillent dans la Fonction Publique et leur pouvoir d'achat dépend directement de la politique salariale du gouvernement. L'Etat dispose ainsi d'un outil formidable pour une relance de la consommation et de l'économie.

Pourquoi ne pas s'en servir en ouvrant sans tarder des négociations ?

### *Qualité et efficacité ?*

Il faut pour tous et sur tout le territoire des services publics de qualité, des services publics efficaces !

Mais la défense de l'intérêt général et des libertés, la lutte contre les inégalités, l'aménagement du territoire, la contribution au développement durable ne se mesurent pas au travers de critères strictement comptables ou au travers d'indicateurs parcellaires.

Evaluer la qualité et l'efficacité du service public doit se faire de façon globale et doit porter sur l'ensemble des missions qui lui sont confiées.

Le travail des agents n'a jamais cessé d'évoluer et il doit le faire encore !

Mais ce n'est pas l'individualisation accrue, la dégradation des conditions de travail ou le stress permanent qui garantiront la qualité du travail et la qualité du service rendu.

Au contraire, reconnaissance des qualifications, politique de formation dynamique et développement du travail en équipe doivent être mis en œuvre avec les personnels et dans le respect des missions de service public.

**Malgré la crise, le gouvernement conserve une politique réductrice des services publics.**

**Le 1<sup>er</sup> mai, nous manifesterons aussi pour leur défense et leur développement. Le service public est l'affaire de tous.**



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Commission exécutive fédérale des 8 et 9 avril 2009

### Rapport introductif

*Isabelle Peron – Syndicat CGT de l'Administration centrale*

« Mon fils qui a 22 ans a été obligé de partir en Bulgarie pour trouver du travail. Ils m'ont pris mon fils, mais ils n'auront pas ma peau ! » C'est ce que déclarait Xavier Mathieu, délégué CGT des « Conti » de Clairoux le 25 mars dernier, jour de leur manifestation à Paris.

Cette phrase à elle seule exprime à la fois le désarroi, le sentiment d'injustice et la rage de lutte qui habitent de plus en plus de salariés en proie à une crise dite « financière » qui serait à elle seule la justification d'une situation ou personne ne serait vraiment responsable. Les annonces de fermetures d'entreprises, de licenciements, de chômage partiel tombent chaque jour et laissent entrevoir « chastement » l'entassement des vies brisées qui en découlent. Comme si cette longue litanie, inexorable, incontournable devait être l'illustration obligatoire d'une catastrophe que l'on n'aurait pas pu éviter; un peu comme l'exposition des victimes d'une catastrophe naturelle dont on éviterait soigneusement de montrer les blessures.

Mais, qui pourrait croire qu'une femme seule élevant 3 enfants avec 900 euros par mois ne serait une victime de la financiarisation excessive et immorale que depuis quelques mois? Qui pourrait croire que ce jeune, sorti du système éducatif depuis des années, cherchant vainement un emploi stable et correctement rémunéré ne payerait qu'aujourd'hui le résultat des crises de foi des actionnaires devenus trop gras de stock-options pour amortir leur dégringolade en parachutes dorés?

En tout cas, pas les millions de personnes du secteur public comme du privé qui ont manifesté et qui se sont mises en grève les 29 janvier et 19 mars derniers suite aux différents appels unitaires des organisations syndicales.

Pas non plus nos camarades des DOM qui ont du lutter et essayer le mépris de nos dirigeants durant des semaines avant d'obtenir gain de cause sur la plupart de leurs revendications.

Pas non plus les enseignants-chercheurs, les hospitaliers, les postiers, les sans-papiers, tous ceux qui défendent leurs emplois, leurs missions, leur statuts ou conventions collectives, pas non plus les manifestants de Londres et de Strasbourg qui défendent les valeurs pour une autre société où il n'y aurait plus à dire, « la crise c'est eux, la solution c'est nous! ».

Des propositions pour améliorer le fonctionnement de la société, la CGT en apporte :

- définition d'une politique de développement industriel et de l'emploi
- reconnaissance de la place décisive des salariés et de leurs qualifications
- promotion d'une plus grande efficacité des dépenses budgétaires
- constitution d'un pôle public financier
- reconnaissance et renforcement des droits d'intervention des salariés à tous les niveaux
- organisation d'une conférence nationale en présence des organisations syndicales

De son côté, le gouvernement ne répond que par des effets d'annonces et des mesurette qui, si elles n'augmentaient pas un tant soit peu le minimum vital pour certains des plus démunis, seraient une véritable provocation. Elles ne répondent nullement aux demandes exposées par les organisations syndicales lors du sommet social du 18 février et ne sont certainement pas une solution durable aux problèmes de pouvoir d'achat, d'emploi et de conditions de vie de la population.

Si, poussé par les mobilisations et l'opinion publique, le gouvernement daigne légiférer sur l'abus des « surémunérations » des actionnaires et dirigeants d'entreprises aidées par l'Etat (en fait, financées par les contribuables), ce n'est pas par volonté de changer fondamentalement les règles du jeu mais pour faire diversion en évitant soigneusement de revenir sur d'autres mesures inéquitables telle celle du bouclier fiscal. Dire démagogiquement que certains gagneraient trop et d'autres pas assez, oui, mais agir pour une nouvelle répartition des richesses, non.

Pour dissimuler son attentisme et sa non volonté pour trouver et apporter des réponses concrètes et réactives aux angoisses des salariés, des chômeurs et des retraités de son pays, le président de la république préfère jouer au moralisateur « des temps modernes » sur la scène internationale en tentant de s'attribuer une bonne part du mérite des soi-disants remèdes miracles du G20. Encore plus de milliards de dollars injectés au profit de ceux qui sont responsables de cette crise et rien pour ceux qui pourraient relancer l'économie par la demande et en prime une pseudo-chasse aux paradis fiscaux . A terme, on devine déjà qui payera la facture.

Par contre, dans la poursuite des réformes destructrices, dans la poursuite du « tout sécuritaire », dans la poursuite de la casse du service public, Nicolas Sarkozy n'a pas d'état d'âme!

C'est donc dans ce contexte et suite aux grandes mobilisations des 29 janvier et 19 mars, que les organisations syndicales ont, dans la poursuite de l'unité, appelé à faire du 1<sup>er</sup> mai un nouveau temps fort de mobilisation pour peser sur le gouvernement et le patronat et à ponctuer le mois d'avril d'initiatives et d'actions afin de renforcer le mouvement. Elles ont convenu de se réunir de nouveau le 27 avril.

S'il est vrai que « face à la crise, l'unité syndicale donne confiance », la dureté de la situation et la non réponse aux revendications entraînent certains salariés vers de plus en plus de détermination, à l'image de la séquestration de cadres et dirigeants d'entreprises, de volées de projectiles et conduisent malheureusement d'autres aux pires décisions à l'image du suicide d'un délégué syndical CGT cédant sous la pression. L'absence d'espoir devient de plus en plus

intolérable pour un grand nombre et l'exemple de la lutte de nos camarades des DOM est dans les têtes. Nul doute que les semaines à venir risquent d'être très longues. Reste à espérer qu'elles ne le seront pas trop pour certains...

Les agents du MEEDDAT, ont pris toute leur part dans les grèves et les manifestations des 29 janvier et 19 mars avec un taux de grève de 40% le 29 janvier et autour de 30% le 19 mars. Dans plusieurs services les taux ont largement dépassé les 50% de grévistes démontrant le niveau de mécontentement et la volonté de ne pas laisser faire. Il est vrai que les points d'appui ne manquent pas pour des mobilisations dans la fonction publique et au MEEDDAT :

- réorganisation territoriale de l'Etat avec les circulaires ministérielles des 31 décembre et 27 février en lien avec la construction des DDEA, des DREAL, et des DDT
- circulaire sur la territorialisation de la mise en œuvre du Grenelle
- circulaire relative à l'élaboration du document de stratégie régionale des services du MEEDDAT
- cadrage national DIR, dossiers pénibilité et travail isolé
- adoption par le Sénat du projet de loi de transfert des parcs sans apports de toutes les garanties pour les personnels
- mesures catégorielles, avec le report de 15 millions d'euros de 2008 sur 2009 pour accompagner les réformes
- projet d'abandon de l'ingénierie publique concurrentielle
- projets de délocalisation de services, SETRA, ENIM, SoES
- projet de fusion des services départementaux ONEMA/ONCFS
- Grenelle de la Mer
- projet de loi mobilité qui devrait passer au parlement avant l'été
- projet de réforme de la catégorie B
- enfin, aucune réponse favorable aux revendications que ce soit sur le salarial, sur l'emploi ou le devenir des services lors du sommet social de la fonction publique du 03 mars.

Des initiatives et des actions ont eu lieu depuis notre CE de novembre :

- manifestations contre les délocalisations le 13 décembre 2008
- mouvements de grève des personnels d'exploitation de la DIRIF à la mi-janvier
- rencontre des cadres supérieurs du 14 janvier
- journées d'étude fédérale sur l'ingénierie publique concurrentielle et la pétition,
- lettre confédérale au ministre sur les aspects économiques et sociaux liés au Grenelle
- interpellation des sénateurs et suivi de l'examen du projet de loi sur le transfert des parcs au Sénat par le SNOA notamment sur les dépôts d'amendements
- lettre ouverte « non à la fusion ONEMA/ONCFS » envoyé par la CGT ONEMA au directeur général
- actions et mobilisations dans le cadre du collectif fédéral DOM

D'autres actions et initiatives sont en projet :

- journée d'action du 22 avril à l'initiative du SNPTRI
- 4 pages ainsi qu'une semaine d'actions fin avril sur l'ingénierie publique concurrentielle
- AG au SETRA sur la délocalisation

Mais cette liste n'est évidemment pas exhaustive et demandera à être complétée et développée au cours de nos échanges.

Depuis notre dernière CE, plusieurs scrutins ont ponctué toute cette activité. Après le bon score de la CGT pour l'élection des représentants du personnel au CTPM, les résultats pour l'élection des représentants aux CTPS et CTPC ont globalement conforté sa position de 1<sup>ère</sup> organisation syndicale au ministère avec plus de 23% des suffrages devant FO et la FSU.

Concernant les élections des élus aux CAP, CCP et CAD du 02 avril, les dépouillements locaux ont débuté vendredi 03 avril mais les résultats définitifs ne seront connus que début mai après les dépouillements du bureau de vote central et des votes par correspondance.

Autant d'éléments dont il faudra tenir compte dans les congrès qui jalonnent toute cette année :

- congrès UGFF du 11 au 15 mai au Verdon
- congrès USSERE du 15 au 19 juin à Dijon
- notre 14<sup>ème</sup> congrès fédéral du 05 au 09 octobre à Pleaux, qui sera à l'ordre du jour de cette CE
- 49<sup>ème</sup> congrès confédéral du 7 au 11 décembre à Nantes

Mais dans l'immédiat, il nous revient d'apporter les éléments nécessaires pour définir nos actions dans cette période où à différents niveaux et avec diverses sensibilités tous les personnels et les syndiqués ont à faire face à de grands enjeux. La note CGT fonction publique aux militants sur la suite des luttes, donne quelques pistes pour amplifier les mobilisations et renforcer l'unité, c'est un élément sur lequel nous pouvons nous appuyer.



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Spécial 14<sup>ème</sup> congrès fédéral

#### PREPARATION DU 14<sup>°</sup> CONGRES FEDERAL : MANDATEMENT

##### Délibération de la CE Fédérale réunie les 8 et 9 avril 2008

La Commission Exécutive fédérale arrête le principe du mandatement au 14<sup>ème</sup> congrès de la Fédération Nationale CGT de l'Equipement et de l'Environnement comme suit :

Mandats (nombre de délégués) : nombre de FNI 2008 encaissés en trésorerie fédérale au 30 juin 2009,

Nombre de voix dont seront porteurs les délégués : établie sur la base des timbres 2006, 2007 et 2008 encaissés en trésorerie fédérale au 30 juin 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité (31 voix pour)

\*  
\* \*

#### Souscription 14<sup>ème</sup> congrès fédéral

Pour aider au financement du 14<sup>ème</sup> congrès fédéral (qui se tiendra du 5 au 9 octobre 2009 à Pleaux dans le Cantal), la décision a été prise d'organiser une souscription avec lots.

Afin d'en optimiser le résultat, deux dispositions particulières ont été introduites :

- d'envoyer dans un premier temps des tickets aux organisations ayant participé à la souscription du congrès précédent, ceci afin de minimiser la quantité commandée auprès de la société spécialisée dans ce type de produits. Des tickets sont en réserve pour les organisations, sur simple demande par courriel à la Fédération ([tresorerie.equipement@cgt.fr](mailto:tresorerie.equipement@cgt.fr)).

- de remplacer le lot de consolation (porte photo ou stylo) par des tickets portant la mention après grattage « 1 ticket de tombola ». Ceci évite l'envoi de colis volumineux, et remplace ces lots peu attractifs par un ticket valant deux euros, soit plus qu'un stylo en valeur, et une chance supplémentaire de gagner un lot.

Les billets sont à 2 euros.

Comme pour le congrès précédent, l'intéressement des organisations à la vente des tickets se traduira par une remise sur les frais de pension des délégués au congrès. Cette remise ira jusqu'à 50 euros par délégué pour les organisations ayant réglé la totalité des tickets reçus, le barème de la remise étant ensuite au prorata des tickets réglés. Il y a donc un intérêt pour les sections et syndicats à participer à la souscription.

Les lots à gagner sont les suivants :

- 5 GPS
- 10 Lecteurs DVD portables
- 400 boîtes à outils
- 585 couteaux
- 3 000 tickets donnant droit à un nouveau ticket à gratter,
- Soit un total de 4 000 billets gagnants.

Le règlement de cette souscription est adressé aux sections ou syndicats avec les tickets ou par courriel sur simple demande à la Fédération.



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### Déclaration des représentants CGT CTPM du 9 avril 2009

#### *Point n°9 : « L'entretien professionnel »*

Nous contestons la manière dont nous sont présentés les différents projets concernant les outils de gestion des personnels, de manière fractionnée sans volonté de donner une réelle lisibilité sur la politique globale de ressources humaines que vous mettez en place dans le ministère.

Il s'agit bien, d'une remise en cause de toutes les règles de gestion pour faciliter la mise en œuvre du plan social du MEEDDAT qui doit conduire à la suppression de missions de service public et de milliers d'emplois. Nous ne pouvons l'accepter.

Pour cela, les fonctionnaires doivent être malléables à souhait Et seraient sévèrement sanctionnés tous ceux qui ne rentreraient pas dans le moule, voire plus, si le projet de loi sur la mobilité et les parcours professionnels devait voir le jour.

La CGT avait dénoncé au CTPM du 4 décembre l'absence de concertation lors de la mise en œuvre du nouveau système d'évaluation pour l'année 2007, nous pensions avoir obtenu le gel de la procédure au titre de 2008 et la mise en place d'une réelle concertation.

Or, les services s'assoient sur les différentes notes de la DRH, beaucoup ont procédé à l'évaluation des personnels.  
De qui se moque-t-on ?

Pour ce qui est de la concertation, un groupe de travail a été mis en place.  
Nous n'avons aucun compte rendu des réunions qui ont eu lieu et nous découvrons à ce CTPM vos arbitrages.  
La qualité du dialogue social souffre d'un manque de transparence et de considération pour les représentants du personnel, et à travers eux des personnels.

Pourtant, les décisions sont lourdes de conséquences pour les agents de notre ministère. Vous comprendrez donc que nous ne pouvons pas cautionner de tels agissements.

C'est pour cela que nous avons quitté les travaux du groupe de travail ainsi que la réunion du groupe d'échange.

Nous exigeons :

- d'avoir un moratoire sur l'évaluation 2008/2009,
- l'attribution de 1 mois de bonification au titre de 2007 et de 2008, pour tous les agents bonifiables.

Nous portons également l'exigence de voir supprimer l'obligation pour l'agent de participer à l'entretien pour pouvoir bénéficier d'une bonification.

L'entretien présenté comme un « droit » pour l'agent n'est que contraintes.

L'agent a obligation de participer à l'évaluation, pire, vous lui demandez « *d'être en convergence sur l'objet du dispositif* », ce qui est un comble.

Nous estimons que les paragraphes relatifs aux fiches de poste n'ont pas à figurer dans ce guide.

L'agent au travers de l'entretien passe un contrat.

Sa fiche de poste serait remise en cause à chaque entretien.

Pour la CGT, c'est INACCEPTABLE.

Le projet de « *guide relatif à l'entretien professionnel annuel* » au-delà de son côté infantilisant et méprisant pour les personnels, confirme bien nos craintes surtout lorsqu'on le lit avec l'éclairage du projet de circulaire mobilité 2009. Avec, entre autre, le répertoire des emplois vous complétez ainsi les outils qui conduisent à la casse des statuts particuliers.

La mise en place des C.V.R.H (centre de valorisation des ressources humaines) se fait dans la précipitation, sans moyen et selon une logique de gestion des ressources humaines du privé, répondant à des impératifs purement comptable et où l'humain n'a que peu de place.

Vous créez des ANPE du MEEDDAT, pour gérer un vaste plan social sans moyens.

C'est INACCEPTABLE.

Les personnels dans les services sont en souffrance.

Ils attendent des réponses aux questions restées sans réponses depuis plusieurs mois.

Quelle perspective d'avenir pour les missions de service public dans les services réorganisés. Pour les personnels concernés par ces réorganisations, mutualisations, l'abandon de missions et aujourd'hui on voit avec l'abandon de l'ingénierie publique, c'est la désespérance. Quelles formations sont mises en place avec quels moyens ? Quelles garanties statutaires, de rémunération...etc... ? Les agents ressentent un profond sentiment d'abandon et de gâchis.

Il est temps de cesser de faire la sourde oreille et de répondre clairement par un cadrage de garanties.

En conclusion, nous réaffirmons notre opposition à l'évaluation, qui fait partie d'un dispositif de gestion de type « entreprise privée » et nous ne participerons pas plus longtemps à cette fausse concertation. Nous ne sommes pas dupes, les personnels non plus.



# Ingénierie publique et développement durable

## EDITO

**Les enjeux de l'ingénierie publique et les attentes des collectivités territoriales sont, aujourd'hui, profondément renouvelés à l'heure du développement durable.**

Le Grenelle a mis en avant une dynamique de transformation et répond au besoin de politiques publiques plus efficaces et de maîtrise publique pour promouvoir un développement durable.

La crise conforte cette obligation pour répondre aux besoins sociaux, à l'efficacité économique, écologique et sociale, et à la cohésion territoriale du local au national et à l'échelle européenne.

C'est bien par un essor des activités préservant l'environnement et des investissements publics massifs - ce qui suppose de soustraire le bien-être des populations aux logiques marchandes - qu'il y aura une réponse aux besoins sociaux majeurs et créateurs d'emploi.

**Cela repose avec force la question du rôle de l'État, face à une forte attente d'intervention publique et de services publics.**

**L'ingénierie n'est pas qu'une simple activité de prestation** pour le compte des collectivités territoriales, **elle participe directement à la mise en œuvre des politiques publiques**, pour répondre aux besoins des citoyens en regard de l'intérêt général.

**C'est bien dans cette logique, que la Fédération de l'équipement-environnement a mis en débat la question de la construction d'un grand service d'ingénierie** intégrant les champs du développement durable et des moyens nécessaires dans ce cadre au sein du MEEDDAT et de ses établissements publics.

**La place des ingénieurs, cadres et techniciens au sein des équipes ainsi que la reconnaissance de leurs qualifications et la satisfaction de leurs besoins de formation sont des leviers importants** pour promouvoir les politiques dans les grands domaines stratégiques de l'État, et faire une **approche novatrice des attentes et des besoins des Collectivités territoriales**, les épauler dans la maîtrise publique et le débat public nécessaire à la démocratie sociale.

L'ingénierie publique de l'État ne peut être sacrifiée au motif que l'alternative est le « marché », la concurrence libre et non faussée !

**L'organisation fédérale des cadres, ingénieurs et techniciens (OFICT)** a apporté aux journées d'études les visions et les réflexions de cadres en responsabilité dans les collectivités et de l'encadrement supérieur du MEEDDAT. Elle appelle aujourd'hui avec toute la fédération à faire des semaines à venir un grand moment de mobilisation et d'échanges dans les services comme au plan régional pour refuser un plan d'accompagnement social et affirmer haut et fort que l'ingénierie publique a de l'avenir.

Gérard Lebriquer

## AU SOMMAIRE

- Enjeux, rôle de l'État, organisation. Introduction au débat
- Paroles de services publics
- L'encadrement supérieur s'exprime

---

# ENJEUX, ROLE DE L'ETAT, ORGANISATION

## INTRODUCTION AU DEBAT

---

### **La démarche de développement durable au MEEDDAT : au coeur de contradictions**

*Nous reprenons dans cet article l'introduction présentée par Pierre Thomas lors de la deuxième journée d'études fédérale.*

En premier lieu, face à la suppression de l'ingénierie publique concurrentielle, au nom du Grenelle de l'Environnement, face à une politique qui instrumentalise le développement durable pour mener les réformes, et tend à susciter la méfiance envers le concept même de développement durable, alors que par ailleurs le développement durable suscite des engagements, des enthousiasmes, et quelquefois aussi du dogmatisme, peut-on légitimement considérer que les enjeux du développement durable peuvent être un levier de notre démarche revendicative, et une dimension nécessaire de celle-ci ?

Dans l'évolution du ministère, ce thème vient à la suite de la décentralisation, avec le même genre de caractéristiques : un thème porteur en soi, suscitant des espoirs et identifié au gré des réformes comme source de bien des catastrophes, dont certaines sont toujours en cours.

La démarche ne va pas donc pas de soi, et il vaut sans doute d'y réfléchir, avant de décliner les enjeux concrets.



### **Un enjeu de civilisation, à court terme**

Le souci du développement durable a toujours existé à des degrés divers, produisant des réglementations d'hygiène, d'urbanisme, mais à partir de problèmes localisés et d'ampleur limitée, en quelque sorte à l'échelle des intervenants.

Les découvertes scientifiques concernant le réchauffement climatique dû aux rejets humains de gaz à effet de serre, tout comme celle de la diminution massive de la fertilité masculine (le

discours se limitait il y a quelques années à citer plutôt les rapaces touchés par les pesticides), comme l'augmentation des cancers, dus à l'exposition à une large gamme de produits chimiques, ou la prise de conscience concrète des limites de disponibilités de matières premières, parmi bien d'autres problèmes, imposent l'idée que la survie acceptable de nos sociétés, sur l'ensemble de la planète, dépend de changements profonds de notre mode de développement, de la mise en oeuvre de mesures concrètes dans un délai rapproché pour répondre à des problèmes, dont les conséquences sont envisagées à échéances de quelques dizaines d'années. Ces mesures concrètes ont un impact sur la vie des gens. Elles imposent des contraintes absolues à moyen terme sur la manière de répondre aux besoins. Une originalité est qu'en général l'expression de ces nouveaux besoins de l'humanité vient de recherches scientifiques et non de l'expérience quotidienne des populations, ce qui a peut-être à voir avec le volontarisme revendiqué pour le développement durable.

### **Un engagement de fond pour la CGT, à partir de ses valeurs et de ses orientations, au coeur des contradictions.**

Ces enjeux portent en même temps l'idée qu'on ne peut pas faire du développement durable sans le faire pour tous : on ne peut pas avoir une politique pour la partie la plus urbanisée de la population française, ni pour la partie la plus riche de la population mondiale et laisser tomber le reste. L'intérêt général et l'égalité d'accès sont fortement portés par le thème du développement durable.

Dans ce cadre commun, la CGT, à partir de la définition du développement durable comme réponse aux besoins d'aujourd'hui permettant de préserver la capacité à répondre aux besoins futurs, en avançant le concept des piliers indissociables du social, de l'économique et de l'environnemental dans les négociations du Grenelle de l'Environnement, a mis en lumière les enjeux contradictoires à l'intérieur même du processus : en étant caricatural, va-t-il être question d'un type de développement durable orienté par l'optimisation du profit des grands groupes ? Celui-ci peut-il d'ailleurs être qualifié de développement durable ? Ou va-t-il être

question d'un type de développement durable orienté par la réponse aux besoins des populations ? Est-il question d'un développement durable imposé d'en haut, ou d'un développement durable construit à partir de l'intervention des intéressés et de leur participation ?

Qu'on le veuille ou non, nous sommes confrontés à ce type de débat.

### **L'ingénierie publique : un domaine particulier au regard du développement durable**

L'ingénierie publique a ses propres enjeux. La vocation de l'ingénierie à permettre de mener à bien les projets, et de ce fait à intervenir sur leur contenu à partir des besoins exprimés par les collectivités, ou par des services de l'État, à intervenir sur l'aménagement du territoire, les transports, les infrastructures, le logement, les bâtiments publics, en relation avec la réglementation, les techniques, les élus, la société civile, en fait une activité de mise en œuvre des projets structurants des politiques publiques. Les différentes dimensions, techniques, sociales, économiques, politiques des projets renforcent le sens structurant de l'activité.

L'orientation du ministère, qui avait fait le choix de mettre l'accent sur l'activité routière, et l'ingénierie routière qui allait avec, l'orientation imprimée à cette ingénierie par une conception de l'État plutôt dirigiste, les réalisations qui ont façonné le visage du pays et son développement ont marqué pendant des décennies à la fois les personnels du ministère, les usagers et les collectivités, et l'image du service public de l'Équipement, avec ses « véhicules oranges », l'image d'un service public fort, de proximité, proche des préoccupations des usagers et des collectivités mais aussi avec aussi une certaine tendance au dirigisme.

### **De l'État routier au développement durable dans la décentralisation : secteur privé, concurrence, intérêt général**

La décentralisation fait que la responsabilité de la mise en œuvre des politiques publiques est assurée par l'État et les collectivités locales, avec des potentiels d'intervention en ingénierie publique qui peuvent être de niveau comparable et des relations entre l'État et les collectivités largement contractuelles. L'autorité de l'État n'est plus sans partage. L'ingénierie publique de l'État

s'inscrit dans cette relation contractuelle. Les grands groupes, Vinci, Veolia et autres, les cabinets de géomètres sont présents et agissent pour contrôler ce marché. La tendance à la hiérarchisation entre collectivités tend à aggraver la concurrence.

L'ingénierie publique dans l'acception gouvernementale est soumise à la concurrence, et à son corollaire inscrit entre autre dans les attendus de la RGPP, à savoir que l'État ou les collectivités ne doivent faire que ce dont le secteur privé ne veut pas, y compris pour leurs besoins propres d'ailleurs. Quand l'État fait de l'ingénierie pour compte propre, ou quand des collectivités organisent leurs propres services, c'est une manière d'échapper au marché.

### **Une responsabilité pour l'État**

Il y a une responsabilité majeure de l'État, des collectivités locales, et des États à l'échelle internationale par rapport au développement durable, et il y a nécessité d'une démarche volontariste, ce qui ne veut pas dire autoritaire, pour porter une démarche qui est fondamentalement d'intérêt général, et qui ne peut pas procéder essentiellement de l'expression des intérêts particuliers.

Les entreprises privées sont relativement disqualifiées pour prendre en charge ces enjeux : les exigences du développement durable s'imposent à elles par le biais des réglementations, éventuellement par le biais de la responsabilité sociale des entreprises ce qui revient somme toute à une certaine pression de de la société, des ONG, de l'opinion publique, elle ne peuvent en aucun cas porter la démarche. La démonstration que la main invisible du marché est capable de répondre à ces défis n'est pas acceptée comme une évidence. Dans le même temps les groupes privés ont compris les enjeux et se placent pour se substituer à la puissance publique avec des solutions « clés en main » par exemple.

Dans le même temps, il est évident que la situation de contractualisation entre l'État et les collectivités, le recours aux appels d'offre fait qu'il n'y a pas d'automatisme au recours au service de l'État, qu'il y a comparaison entre plusieurs offres : celle de l'État, celle du secteur privé, les réponses des services d'ingénierie des collectivités, des agglomérations etc. Il y a des stratégies des uns et des autres qui s'apparentent aussi à des

politiques industrielles. On est donc dans une situation où, si on n'a pas d'atouts à faire valoir, d'autres solutions se mettront en place, depuis la non-réponse, jusqu'à la réponse purement privée transformant les collectivités en clients captifs, en passant par des réponses mettant en jeu la libre administration des collectivités les unes par rapport aux autres.

Ce n'est pas très éloigné des mécanismes en débat aujourd'hui autour de la loi sur l'Hôpital et la santé.

L'ingénierie est un vecteur privilégié des objectifs de développement durable parce qu'elle peut mettre en présence les acteurs des politiques publiques autour de projets concrets, parce qu'elle peut être un outil d'appropriation.

### **Des objectifs immédiats, des points d'appui utiles**

Il y a donc des raisons très fortes pour défendre en tant que tel le potentiel d'ingénierie publique du ministère, mais aussi complémentirement celui des collectivités locales, d'autant plus que les reconquêtes de compétences sont difficiles. La mise en oeuvre des reconversions vers le développement durable est en soi un gâchis inadmissible.

- investir les 12 champs de reconversion proposés par le ministère : dans l'état actuel des choses ils représentent plutôt une traduction de la mise en oeuvre du Grenelle par le ministère :

ville durable, bâtiments durable et bilans carbone, accessibilité, rénovation de quartiers, lutte contre l'habitat indigne, prévention des risques technologiques, des impacts sur la santé, planification et sécurité dans le domaine de l'eau, assistance à la gestion des services publics locaux de l'eau, développement du génie écologique, évaluation environnementale, sociale et économique dans un souci de développement durable des territoires, prévention et gestion des déchets, énergie, développement du transport ferroviaire dans une conception intermodale

Il y a quelque chose de la CGT là dedans, et le principal problème que cela pose, c'est évidemment le fossé abyssal qui va se creuser entre ces objectifs et les moyens que le ministère va mettre en face. Mais leur énoncé représente plutôt un appui pour mobiliser,

impliquer les collectivités, ce qui est aussi nécessaire parce que le débat sur le contenu qu'on y met doit aussi avoir lieu. On devrait revendiquer très fort autour de la concrétisation de ces objectifs, ce qui ne veut pas dire les confondre avec nos propres objectifs.

Le développement attendu des normes et réglementations, les études d'impacts, l'ingénierie des systèmes de transport, la politique publique des transports, l'ingénierie financière et contrôle de l'utilisation de l'argent « écologique », le logement social et sa qualité, l'aménagement, l'AMO et la durabilité des constructions, la qualité du logement social, la qualité des constructions publiques de l'État et des collectivités, la sécurité routière et l'aménagement de voirie, la prévention des risques, les PPR, les zones côtières, l'eau, les déchets sont autant de missions à développer, susceptibles de nous impliquer avec d'autres.

- La question de la route est pointée en particulier : stigmatisée mais totalement nécessaire, passage obligé de l'intermodal, source majeure de gaz à effet de serre, à la veille de sauts technologiques si on prend au sérieux la voiture ou la route intelligente. Déshabiller la route pour mal habiller les 12 champs est-il acceptable ? N'y a-t-il pas nécessité d'inclure la route dans les champs d'actions du développement durable au ministère ?

### **Quelle organisation de l'ingénierie publique ?**

Il y a l'approche managériale dans un contexte de réduction des effectifs qui consiste à constater petit à petit que les équipes ne peuvent plus fonctionner, à raisonner en terme de taille critique, qui prend en compte à la limite le mal-être des agents et leur difficulté, mais dans un sens de réduction et d'accroissement des difficultés. C'est aussi comme ça qu'on ferme les hôpitaux pour insuffisance de plateau technique, de recrutement, d'activité. La démarche a par contre au quotidien la force de l'évidence et de l'inéluctable.

En face, on a la revendication d'un service public de proximité, physiquement mais aussi par la prise en compte des préoccupations. La question de la proximité, a plusieurs sens : proximité dans le sens de la qualité de l'accès au service, elle concerne les villages perdus mais aussi les

quartiers de banlieue en terme d'abandon de populations ; proximité dans la qualité de la réponse : l'ingénierie traite les problèmes au cas par cas, il peut y avoir des suivis plus ou moins approfondis du projet, les critères de réalisation ne sont pas les mêmes pour le privé ou un service de l'État etc. ; la connaissance du territoire et l'anticipation des problèmes à traiter.

### **Quels atouts pour le service public d'ingénierie ?**

Quand on demande à des collègues quel est le sens de « service public » quand on parle d'ingénierie de service public, ce qui revient souvent c'est :

- L'indépendance, la capacité à ne pas être influencé par les intérêts en présence
- La capacité à prendre en compte l'intérêt général.
- La capacité à percevoir et à prendre en compte la connexité des problèmes, leurs dimensions réelles dans le temps et l'espace, à l'opposé de l'étroitesse de l'approche privée qui se tient au plus près du cahier des charges.
- Le désintéressement, jusqu'à élargir le champ de l'étude, à alerter des gens qui ne le demandent pas.
- La capacité à permettre l'égalité d'accès à l'ingénierie.
- La capacité à s'appuyer sur le réseau technique
- La capacité à diffuser les connaissances et les expériences acquises à la collectivité
- La qualification élevée des agents par rapport à l'offre privée équivalente

On peut se poser le problème de l'organisation sous plusieurs angles :

- en terme d'organisation des équipes de travail, des réseaux de compétences avec des enjeux d'effectifs et de recrutement, de formation, d'organisation du travail et de relation avec d'autres équipes, ou d'insertion à l'intérieur d'autres équipes. Autonomie des équipes qui gèrent des projets, font appel à des compétences externes en fonction de leurs besoins ponctuels etc. avec plus ou moins de souplesse.

En cause l'isolement, le vieillissement des agents, tous les problèmes liés à des mutations d'activité (motivations et possibilités des agents concernés) que traite à la hache et dans un sens qui risque d'être culpabilisant le ministère.

En cause aussi le sens de l'organisation choisie : rentabilité ou efficacité du service public, et la

place qu'on accorde aux agents dans l'organisation : acteurs, exécutants, ETP etc.

- en terme de choix d'organisation de l'accès aux prestations :

Gratuité, qui renvoie actuellement au conseil gratuit, qui présente évidemment un intérêt pour les collectivités, mais peut aussi représenter un redoutable abandon.

ATESAT qui est une forme de tarification de prestations

Convention ou accord cadre hors appel d'offres (sur des problèmes sécuritaires par exemple, cas de la Défense)

Appel d'offres qui pose le problème des critères d'évaluation dans les appels d'offres et donc du code des marchés publics, des moyens de l'utiliser avec des critères, de sa modification. (Le code des marchés publics est soumis assez régulièrement à des modifications, apparemment!)

- en terme de type de réponse : maîtrise d'oeuvre, maîtrise d'ouvrage, AMO, conseil et expertise. Il y a débat pour savoir si l'ingénierie en tant que métier peut être segmentée (c'est à dire que les services de l'État ne maîtrisent plus qu'une partie des activités d'ingénierie) ou si l'exercice de l'ensemble des facettes est nécessaire à l'exercice du métier, pour acquérir et maintenir des compétences, avec tout de même l'impression que la segmentation introduit une incertitude et la nécessité de contourner et de trouver des solutions pour retrouver des compétences.

- en terme d'organisation de l'ingénierie publique dans son ensemble. Il y a complexification du réseau avec la recomposition des CETE, le rôle des établissements publics et agences, la recomposition de l'administration centrale, le rôle nouveau des préfets, de l'organisation régionale, la coupure du lien direct entre le ministère et la DDT, le rôle des conseils généraux, régionaux, des agglomérations, communautés urbaines, pays...quelle intervention sur la recomposition du réseau et du métier d'ingénierie publique et de ses différentes spécialités pour quelle cohérence ?

Toutes ces questions ne peuvent être posées sans référence aux moyens

En tout état de cause nous devons intervenir dans ces débats, en posant les questions, en suscitant la controverse, en intervenant dans le débat, en revendiquant.

---

## Ingénierie Publique : Paroles de « services publics »

---

*Voici quelques propos recueillis auprès de Dominique Terrat, technicien supérieur de la ville de St-Etienne (42), et Yves Tallec, attaché à la mairie de Fleury-Mérogis (91), de l'UFICT Services publics (Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens des Services Publics).*

### **A la base de l'ingénierie des collectivités : la décentralisation et l'intercommunalité**

Les communes ont été incitées à se regrouper en intercommunalité pour ne plus être seules face à leurs responsabilités (les réseaux séparés d'eau pluviale, par exemple). Les conseils généraux et régionaux ont la responsabilité des Collèges et des Lycées, ce qui est énorme. Les intercommunalités ont des compétences obligatoires. Les communes assurent maintenant l'ADS.

Tout cela a conduit au développement de services d'ingénierie dans les collectivités et les intercommunalités (pays, communautés d'agglomération, communauté urbaine).

Une ville ou une intercommunalité fait de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre, ouverte au privé si elle n'a pas les compétences. Par contre, une collectivité qui ne dispose pas des compétences va déléguer, souvent au privé. La compétence donnée aux collectivités sur les permis de construire, dans le cadre des lois de décentralisation, a marqué un tournant.

### **Quel avenir pour l'ingénierie publique de l'État ?**

Pour l'État l'avenir serait plutôt dans le contrôle des ouvrages. Mais de quel type de contrôle parle-t-on, si l'État n'a plus les compétences. Les collectivités représentent 73% de l'investissement public. L'ingénierie des collectivités évolue en conséquence.

Les évolutions se poursuivent : en région Rhône-Alpes, on est passé de la ville de Lyon à la COURLY. Se met maintenant en place la RUL (Région Urbaine de Lyon) association, composée de Grand Lyon, Région Rhône-Alpes, Saint-Etienne Métropole, Départements de l'Ain, de l'Isère, de la Loire et du Rhône, communautés d'agglomération de la Porte de l'Isère, du Pays Viennois, de Villefranche-sur-Saône, du Grand

Roanne et de Bourg-en-Bresse, le réseau des villes-centres de Rhône Alpes (surtout Lyon-Grenoble-St-Etienne), ou le Grand Paris, que certains imaginent étendre jusqu'au Havre, dans une conurbation à l'américaine. Ces constructions ont une vocation européenne directe.

Le rapport Balladur s'intéresse aux compétences économiques. Mais quel développement du territoire, des infrastructures, des bassins d'emplois ? Quelles seront les compétences à terme de ces entités : si l'ingénierie publique en fait partie, il est évident qu'elles maîtriseront le sujet et que l'État risque de ne plus guère avoir son mot à dire.

### **Quel contrôle de l'État ?**

Avant la décentralisation le contrôle de légalité se situait en amont des décisions et maintenant à posteriori. L'enjeu du contrôle par l'État ou par le privé est réel : par exemple la SAGEM contrôlait elle même les radars de contrôle de vitesse qu'elle fabriquait, rendant les appareils sujets à caution... De la même façon le contrôle des ERP (établissements recevant du public) peut être assuré par l'État ou par VERITAS.

Dans une ZAC il y a de l'économique, du locatif, du public. Qui va faire l'ingénierie du règlement de ZAC, incluant de l'environnemental, des transports, de l'aménagement ? En externe ou en interne, avec quel contrôle ?

### **Les personnels**

A St-Etienne le service d'ingénierie comprend 13 personnes, toutes ingénieurs ou techniciens, dont 2 grands travaux, 2 ZAC, et le reste en aménagement urbain.

D'une manière plus générale, les effectifs d'ingénierie des collectivités sont composés d'ingénieurs et techniciens (bac+2 classés CII), mais aussi de plus en plus d'attachés sur l'ADS et les questions de réglementation.

*Un bref aperçu du sujet qui appelle des développements et des précisions, et devrait avoir des suites, puisque l'UFICT services publics envisage de publier elle aussi un article croisé sur l'ingénierie publique.*

Propos recueillis par Pierre THOMAS

# L'ENCADREMENT SUPÉRIEUR S'EXPRIME

*L'organisation fédérale des Ingénieurs Cadres et Techniciens de l'Équipement-Environnement a auditionné, dans le cadre de la préparation des journées sur l'ingénierie publique des 11 et 12 mars, une petite dizaine de personnalités, qui de par leurs responsabilités professionnelles, avaient toutes des réflexions à livrer sur l'ingénierie publique et le développement durable (un directeur général d'AC, un directeur général des services d'une région, un chef de service ingénierie d'une DDE, un chef de bureau d'AC, un président de section au CGPC, un ancien DDE...). Sans faire nôtres l'ensemble de leurs réflexions, celles-ci apportent un éclairage intéressant au regard des enjeux actuels. Le présent article en donne le résumé.*

## SUR LES ÉVOLUTIONS EN COURS

### ***L'abandon de l'ingénierie publique concurrentielle est peu remise en cause :***

- « ça va plutôt dans le sens de l'histoire et nous invite à revisiter beaucoup de tâches qu'on ne fait plus aujourd'hui »
- « Je préfère un discours clair plutôt qu'une situation floue où on laissait faire des agents tout en tenant un discours d'abandon »



### ***mais des incohérences sont soulignées :***

- « On avait requalifié des agents en pensant qu'on garderait des compétences AMO ; Où est la cohérence aujourd'hui? »
- « Les DDAF veulent encore faire du concurrentiel et prennent des missions en décalage avec la doctrine de la DDE »
- « Le champ du développement durable est tout aussi concurrentiel que les autres : eau, déchets,... »

### ***L'encadrement est démobilisé :***

- « La réorganisation des services du MEEDDAT est une catastrophe et se traduit par une démoralisation impressionnante de l'encadrement »
- « C'est une crise du mal-être ; on ne sait quand elle se terminera. Le travail est moins attractif et beaucoup se disent : au fond à quoi ça sert ? »
- « Beaucoup cherchent des portes de sortie vers les collectivités »

### ***le ministère n'apparaît pas vraiment motivé sur le développement durable :***

- « Dans les années 70, l'État avait un arsenal d'outils de planification et de plans de référence. Aujourd'hui, il n'a ni les moyens ni la volonté. »
- « La route a été la référence du ministère, l'identifiant. Il n'en existe plus aujourd'hui et le développement durable reste bien flou. »
- « Ce sont plus des opérations marketing, de l'empilement de mesures ponctuelles, qu'une réflexion sur le fond »

## L'INGÉNIERIE PUBLIQUE DE DEMAIN

### ***Ses fondements***

- « Ce grand ministère technique qui dispose d'importantes compétences et d'une expertise technique peut à la fois éclairer les décisions de l'État et être une aide aux collectivités territoriales »
- « La question sociétale posée par le Grenelle de l'Environnement permet de réinvestir l'intérêt général et de relégitimer l'effort collectif apporté dans l'ensemble du réseau d'ingénierie publique. »
- « L'ingénierie publique doit reposer sur 3 piliers : technique, social, financier. »
- « Le Grenelle de l'Environnement ne contient pas toutes les réponses aux enjeux du développement durable. »
- « Il y a nécessité d'une ingénierie publique en maîtrise d'ouvrage (planification, cahier des charges...) et travaillant dans la durée (notamment pour les questions d'environnement : flore, faune...) »
- « L'évolution devrait consister à garder une ingénierie intégrée pour les domaines pointus correspondants aux différentes thématiques du ministère, sans l'éclater pour conserver une

masse critique. Exemple de l'aviation civile : réglementation technique du secteur aérien, contrôle des avions, formation des personnels d'entretien, investigation après accidents et mesures de correction. Exemple de l'ingénierie routière : elle doit se déplacer vers l'amont et l'amélioration de la qualité des études préalables (insertion paysagère, identification et protection de la faune et de la flore...) ».

•« Les autoroutes et les axes routiers nationaux, en particulier pour les études en amont (travail actuel des CETE), l'expertise d'ouvrages d'arts. »

•« Il y a besoin d'une AMO qualifiée : réhabilitation lourde, objectifs de développement durable (bruit, énergie..), une culture de projets. »

•« La réglementation, le contrôle, le suivi de la recherche, la veille restent du domaine de l'ingénierie publique spécialisée dans les secteurs d'intervention du MEEDDAT. »

•« La transversalité de la question du développement durable appelle la coordination des différents acteurs et la prise en compte de la dimension juridique. »

•Les constructions publiques représentent un enjeu important tant celles de l'État que celles des Collectivités. Les travaux extrêmement importants sont à réaliser en matière thermique. »

•« La construction publique au regard du développement durable est un véritable champ d'activité et d'innovation. Le CSTB doit être présent et en capacité d'intervenir. »

•« Une partie des activités liées à l'environnement (eau, assainissement, déchets...) nécessite une conduite d'opération. »

•« il y a besoin d'une offre d'ingénierie publique de référence. »

•« La clef de l'ingénierie publique ne peut pas être que régaliennne. On ne peut se contenter d'apporter la règle, sinon c'est limité voire inefficace. Il s'agit d'intervenir au cœur même du projet de la collectivité, l'aider à trouver des compétences. »

•« La question de la normalisation européenne nécessite une coordination nationale (par un organisme type SETRA). Les collectivités n'ont aucune prise sur les normes européennes et celles-ci ne peuvent être fixées par les industriels. »

•« Les infrastructures, la coopération, doit-on aller vers une internationalisation du secteur public ? »

### ***Conseils, anticipation et démarche volontariste :***

•« Faire de l'information, faire valoir les retours d'expériences, avoir une vision sur plusieurs projets alternatifs et souvent de grande ampleur. »

•« Aide à l'émergence de projets, la permanence et les compétences qu'on apporte. »

•« Recenser les besoins émergents, à partir des données et de la connaissance des territoires. »

•« Essayer d'avoir une longueur d'avance pour avoir des projets fédérateurs et mobilisateurs pour les compétences, ce qui va être utile au regard des problématiques locales. »

•« Il y a 2 niveaux de conseil : donner du conseil, ce qui suppose des compétences particulières, et tenir conseil avec les interlocuteurs, organiser la discussion, ce qui demande de la compétence en conduite de projet. »

•« Le conseil ne concerne pas que ceux qui le demandent. Il s'agit aussi de proposer à ceux dont on peut penser qu'ils peuvent en avoir besoin. »

•« Il faut disposer de données, de connaissances, d'expériences pour pouvoir anticiper les problèmes, aller au charbon, porter le développement durable : il s'agit d'une démarche volontariste. »

•« Il faut de l'expertise, du savoir-faire et puis se mettre en avant. »

### ***Des enjeux particuliers : connaissance du territoire, aménagement, évaluation, financement :***

•« Quant on raisonne « politique de l'État », il y a un préalable : connaître les réalités, avoir l'intelligence des territoires. »

•« Etre en capacité de faire un diagnostic, de faire des propositions sur un territoire, d'avoir des démarches intégrées. »

•« Cette connaissance des territoires, c'est une de nos préoccupations les plus fortes, que ce soit au niveau départemental ou régional. Or les situations sont extrêmement diverses. »

•« Il faut disposer de bases de données, d'un observatoire, d'expériences, de connaissances des territoires pour anticiper les problèmes. »

•« Il y a besoin de revisiter au travers de l'objectif du développement durable les schémas régionaux d'aménagement du territoire, les SCOT, voire les PLU. »

•« Les schémas régionaux climat-énergie : qui élabore, avec quels indicateurs ? »

- « Il faut inventer de nouvelles méthodes d'évaluation. »
- « La loi du Grenelle, les études d'impact économique, environnementale, sociale, la stratégie nationale de développement durable, le plan climat, on a besoin de pouvoir quantifier chaque fois l'efficacité. »
- « En Norvège, on avait contractualisé entre l'État et les grandes agglomérations des objectifs de résultats. Si on devait faire cela aujourd'hui, on n'en serait pas capable. »
- « Comment financer l'emploi, le conseil, la formation dans le domaine de l'ingénierie publique ? »
- « La coordination a un coût social et financier. »
- « L'absence de moyens peut entraîner la perte de gouvernance politique. »
- « Le crédit est porteur d'orientations et de contraintes : Il peut être un moyen d'orientation des politiques. »

## INTERVENTION PUBLIQUE – INTERVENTION PRIVÉE

### *Les limites de l'intervention privée :*

- « S'il existe une ingénierie privée dans tous les domaines, celle-ci ne peut répondre à tout. »
- « les compétences dans le privé ne sont pas tellement développées en matière de développement durable car le marché n'est pas encore bien défini. »
- « Pour les 400 projets de l'ANRU, seule une quinzaine d'équipes d'urbanistes font le poids, après ça se dégrade et elles ne peuvent tout faire. »
- « En milieu rural, « la concurrence » ce sont des géomètres avec un savoir-faire qui ne va pas au delà des lotissements, point barre. »
- « l'ingénierie privée est à la recherche de rentabilité, et ne s'intéresse qu'au créneau de rentabilité. Exemple : les grosses opérations (lycées neufs ou grosses réparations). Les projets comme l'agenda 21 qui consomment beaucoup de temps ne les intéressent pas. »
- « sur des questions comme le thermique, il va y avoir un tas de marchands de soupe ».

### *Les spécificités de l'intervention publique :*

- « Nous n'avons pas de contrainte de périmètre, nous pouvons aller au delà du devis, prendre de la hauteur par rapport au problème posé, le raccorder à d'autres enjeux ».

- « l'État conseil est en général le meilleur garant des procédures ».
- « un conseil éclairé n'arrange pas forcément les élus : nous posons des questions supplémentaires et eux veulent voir leurs projets aboutir vite. Le privé pose moins de questions. »
- « l'État peut parler à la place d'agents de collectivités qui ne peuvent pas forcément s'exprimer face à l' élu ».
- « Pour faire émerger un projet d'urbanisme / transport porté par des collectivités caractérisées par une extrême diversité politique, les services comme les nôtres possèdent un atout car ils sont perçus comme ayant une certaine neutralité et porteurs de l'intérêt général ».
- « la légitimité de la DDE est perçue par les collectivités avec la capacité de ses services à avoir une vision transversale et indépendante qui transcende les contingences politiques. »



## L'AIDE AUX COLLECTIVITÉS

### *Une obligation pour l'État :*

- « 3/4 des investissements publics sont le fait des collectivités territoriales. Il est indispensable que les services d'ingénierie publique soient mis au service de celles-ci. »
- « les collectivités sont engagées sur des investissements en masse, mais elles n'ont pas les moyens de faire face et de faire évoluer des analyses et des projets en intégrant le développement durable car c'est de la connaissance intégrée et de l'expertise dont elles ont besoin. »
- « j'ai la conviction que ce grand ministère technique peut être une aide aux collectivités territoriales ».
- « La mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement relève de l'activité des collectivités territoriales. Soit on dit c'est une affaire de court terme et les collectivités se débrouillent, soit on dit c'est une affaire de long terme et alors on les aide. Le risque, c'est que le manque de moyens guide la réponse. »

### ***Une attente des collectivités elles-mêmes :***

- « les collectivités locales ont aujourd'hui les moyens d'assurer leur ingénierie au quotidien. Pour autant, les départements ne souhaitent pas acquérir une compétence exclusive d'ingénierie mais sont plutôt favorables à une ingénierie partagée. »
- « les collectivités n'ont pas forcément les compétences (constructions publiques, thermique...) et pas seulement les petites. »
- « une chose est sûre, il y a besoin d'une action de formation, d'information, et d'aide aux collectivités. »
- « en Ile-de-France, le besoin de constructions publiques requiert de la conduite d'opération et les outils n'existent pas dans chaque département. »
- « des collectivités n'ont pas les moyens et il y a besoin de creuser le principe de l'ATESAT. »
- « il y a de grosses difficultés en milieu rural. Sur les 21 contrats de pays passés, on s'est aperçu qu'il y avait un gap (écart) considérable entre les propositions des élus (réflexions sur les territoires) et les projets concrets qui sortent. Ils n'ont pas d'ingénierie pour le faire. Sortent alors des « banalités » : salles polyvalentes.... »
- « avec 18 projets ANRU dans le département, il y a un vrai déficit d'ingénierie publique sur de tels grands programmes. »
- « il y a des attentes des collectivités qui, y compris, peuvent parfois surprendre : « vous connaissez tout de la route, aidez-nous à apprendre ensemble la rue ». »

### ***De nouveaux rapports à instaurer :***

- « le développement durable est l'occasion de remettre en cause certains modes de fonctionnement et d'instaurer d'autres modes de coopération État / Collectivités. »
- « il y a besoin d'échanges entre la Région et l'État sur les problèmes stratégiques. L'État a des données et de la connaissance, les collectivités mettent des moyens : quelle mutualisation ? »
- « La question du partage de l'information entre acteurs est posée : ne faut-il pas évoluer vers un système d'informations partagées ? »
- « La réglementation et les normes sont trop souvent élaborées par le niveau central, loin du terrain et sans tenir compte si elles sont pertinentes. »
- « Pour tout ce qui est missions, il faut des échanges. »

## **EFFECTIFS, COMPÉTENCES, FORMATION, STATUTS**

### ***Les besoins de recrutements***

- « Les effectifs nécessaires à une telle évolution semblent équivalents, voire supérieurs, à ceux d'aujourd'hui. »
- « Les cellules constructions publiques ont beaucoup perdu en 20 ans. Il convient de les remuscler avec de nouveaux apports. »
- « On a un doublement des besoins de recrutement. »
- « Il y a un problème de taille critique des unités territoriales. »
- « En comparaison avec 1967 /1968, la création du ministère de l'Équipement, la loi d'orientation foncière (LOF), on a recruté massivement pour cette politique. Cela permettait d'apporter du sang neuf, un nouveau regard. On pourrait imaginer quelque chose du même type aujourd'hui. On a recruté massivement des non-titulaires, mais on pourrait faire autrement (ex : recrutements exceptionnels). Mais attention, j'entends parler de recrutements de contractuels. »

### ***Pertes, acquisitions, et besoins de compétences :***

- « En DRE, il y avait de l'intelligence, de la matière grise, de la réflexion. Aujourd'hui, les gens veulent partir. »
- « Il ne faut pas raisonner que DDE. Les DDAF, avec 4 fois moins d'agents, ont autant de catégories A que nous et ont des compétences sur des domaines comme l'eau ou la biodiversité. »
- « On est en difficulté sur des compétences techniques. Le recrutement est plus difficile aujourd'hui. On voit partir les anciens qui étaient la mémoire du service et des territoires et les techniciens supérieurs nouvellement recrutés partent au bout de 3 ans. »
- « Pour être un bon maître d'ouvrage, il faut aussi faire un peu de maîtrise d'œuvre. »
- « On dit que pour contrôler, il faut avoir fait. C'est ni juste, ni faux. Il y a des conditions à réunir pour acquérir les compétences : recrutements, formation, poste occupé... »
- « Pour être bon en AMO, il faut un moment donné un savoir de maîtrise d'œuvre, notamment pour les champs nouveaux, avec retour d'expériences. »
- « Pour donner du conseil, il faut au moins avoir suivi des bureaux d'études et capitaliser l'expérience (ex : gestion des eaux pluviales).

C'est possible en étant généraliste, avec de l'expérience acquise en suivant des projets. »

•« Pour faire du conseil en AMO, il faut être convaincu. Les outils techniques ne sont pas l'essentiel. Il faut du savoir-être dans les relations avec les élus. Cela rapproche de compétences d'encadrement. »

#### ***Les besoins de formation :***

•« La formation en ingénierie publique n'existe pas. »

•« Il y a quelques formations possibles en AMO et en développement durable. Le problème, c'est d'avoir accès à autre chose qu'aux formations gratuites du ministère. »

•« Après la formation initiale, la formation aux métiers et à la professionnalisation se fait sur le terrain. »

•« Il faut maintenir une conception d'offres de formations métiers mais les agents se forment quand ils sont sur un projet. »

•« Les formations initiales ne devraient pas être très différentes des formations actuelles en incluant une ingénierie à base de biologie (type eaux et forêts) et génie industriel (productions, énergie). »

•« Les outils historiques de la maison comme l'ENPC doivent aussi être des éléments de cette mutation vers le développement durable et vers l'ouverture aux collectivités territoriales. »

#### ***Mobilité, statuts***

•« La mobilité entre fonction publique d'État et Territoriale se pose de façon différente selon les niveaux : Pour les techniciens, il existe une homologie, c'est une question d'état d'esprit. Pour les ingénieurs pour lesquels elle n'existe pas, c'est plus compliqué. Il existe 2 niveaux pour les ingénieurs de l'État, un seul cadre d'emploi pour les territoriaux avec un déroulement quasi linéaire. La fonction publique territoriale estime aujourd'hui ne plus disposer des compétences voulues par la seule promotion interne, d'où l'idée d'avoir un corps homologue en A+. »

•« Il faut raisonner pour la carrière d'un A+ dans une configuration sur l'ensemble de la sphère publique. »

•« On semble s'orienter vers un cadre commun

pour l'ensemble des ingénieurs de la fonction publique avec des filières spécialisées. Je ne connais pas de corps organisé en filière qui fonctionne de manière satisfaisante. La gestion ministérielle sur-détermine toujours le reste. »

•« Si un déroulement de carrière unique d'ingénieur paraît envisageable, la réduction des corps d'ingénieurs à un corps unique n'apparaît pas souhaitable car elle comporte le risque d'un compactage excessif des formations risquant d'entraîner une diminution de leurs qualités. »

•« Indépendance des fonctionnaires, c'est une condition même de l'exercice de l'ingénierie publique. Ne pas être menacé de pression, rester un interlocuteur crédible pour les collectivités. »

#### ***La gestion des personnels :***

•« Dans la relation aux élus, les agents ont le sentiment de servir à quelque chose, de répondre à leurs attentes précises, ce qui n'est pas toujours le cas en interne au ministère. »

•« Les plus jeunes, ça leur plaît de changer après des parcours souvent compliqués. »

•« Il existe un problème de reconversion de Techniciens et de Dessinateurs : Il s'agit de capitaliser l'expérience de projets réalisés par d'autres. »

•« La situation est difficile pour ceux qui veulent faire du chantier, du concret, et qui sont entrés à l'État pour ça. »

•« Pour ceux qui ne veulent pas faire du conseil, il est envisageable de leur faire-faire du back-office : faire fonctionner l'observatoire, compiler les données, capitaliser les expériences. »

•« On a besoin d'objectifs clairs : qu'est ce qu'on veut faire faire aux agents ? Quels choix existent ? Est-ce que les postes proposés vont être durables. »

*Par delà la diversité des approches, les entretiens réalisés nous confortent dans l'idée qu'il existe des résistances au sein même de l'encadrement supérieur aux projets du gouvernementaux et du ministère, et la possibilité de développer le débat autour d'alternatives.*

## Travail isolé définition

### Participants:

**Pour l'administration :**

7 personnes.

**Pour la CGT :**

Jean Marie RECH, Kaci VANDERRIELE, Jacques NISSER ONCFS,  
Jean Yves LEBARS.

**Experts :**

Yannick MILLUIT, BERNARD Eric

**FO :**

2.

**CFDT :**

1.

Une personne est considérée comme travailleur isolé lorsqu'elle est hors de vue ou de portée de voix des autres. Cependant pour des travaux dangereux, le travail isolé peut s'entendre pour des périodes de quelques minutes. La notion de « travailleur isolé » n'est pas seulement associée au travail en horaire décalé, c'est à dire en dehors de l'horaire normal ou défini dans le règlement intérieur.

L'isolement du personnel peut aussi exister du fait de l'éloignement géographique, du déplacement dans le service, du masquage de la visibilité...etc.

Ces situations de travail posent pour le personnel concerné des problèmes particuliers de sécurité, dans la mesure où s'ils sont victimes d'une défaillance ou d'un accident, leur vie ou celle d'autres personnes peut être mise en danger, si l'on ne leur porte pas secours rapidement.

Un certain nombre de travaux dangereux sont interdit aux travailleurs isolés et nécessite la présence d'un surveillant.

La séance commence par la présentation par l'administration d'un power point sur un « projet sur le travail isolé ».

### **Il se présente sur différents thèmes :**

- 1. l'objectif**
- 2. définitions**
- 3. notions du travail isolé**
- 4. la réglementation**
- 5. la démarche de prévention**
- 6. les moyens d'alerte et de secours**
- 7. la surveillance médicale et la formation des agents.**

Jusque là rien à dire puisque le but des objectifs est d'apporter des instructions aux services sur la réglementation existante et sur la prise en compte des situations de travail isolé dans la démarche de prévention, en revanche si nous regardons d'un peu plus près, certaines analyses manquent d'être approfondies notamment sur les principales causes de blessures des travailleurs isolés puisque seul les chutes de hauteur, et manutention (levage amarrage, et électricité) sont mentionnés par l'administration et présentées dans ce document.

La CGT rappelle que les risques de dangerosité sur le travail en hauteur lors d'un chargement de sel par exemple ne peuvent se faire seul, surtout lorsqu'il est fait en général de nuit, les risques et la dangerosité, sont donc amplifiés, et sont à identifier et doivent être répertoriées dans un tableau spécifique. C'est pourquoi il ne faut pas faire en sorte qu'un agent puisse se retrouver seul la nuit, en salage, et au chargement de celui ci.

Pour palier à ces lacunes l'administration propose de munir chaque camion pour des tâches et missions notamment en Viabilité Hivernale d'un système d'alerte DATI (dispositif d'alarme pour travailleur isolé), son coût est de 1.500 euros par DATI, alors il nous faut comprendre la lecture comptable de cette affaire si l'administration doit payer un nombre X de DATI à 1500 euros à un nombre X d'agents, soulignons que pour un tel dispositif il faut avoir en permanence une personne qui puisse surveiller les dispositifs de DATI et en même temps faire son travail.

La CGT rappelle avec fermeté qu'il y a des situations de travail qui ne peuvent être effectuées seul, il faut prendre en compte la fatigue de l'agent, le climat ... etc.

Il est dit dans le document présenté que « les juges considèrent que l'isolement n'est pas une question de distance mais dépend de la plus ou moins grande possibilité qu'un salarié obtienne du secours en cas de danger ». D'accord pour des cas bien précis mais prenons l'exemple d'un agent qui est dans son tracteur, supposons qu'il fasse un malaise, qui se trouve sur des dépendances du domaine, à une très longue distance de son centre et de ses collègues. Pour rappel : les distances de travail ont été multipliées par deux ou trois, suites aux réorganisations des DIR et le travail en 2 x 8 mis en place dans certains départements pour le fauchage qu'en sera-t-il ?

En règle générale les accompagnateurs (qui posent la signalisation, et sont munis de débroussailleuse pour dégager les pieds des panneaux et des arbres) devraient être à portée de vue. Hélas, ils sont de plus en plus sollicités ailleurs que derrière les épareuses, puisque le chantier est de plus en plus étendu, ils ne sont donc plus à portée de vue les uns des autres, sans compter que pour aller au plus vite on envoie un engin style METRAC qui est conduit par un agent seul pour effectuer la première passe, et qui est beaucoup plus rapide qu'une épareuse sur le terrain il part souvent en avance et n'attend pas l'épareuse qui elle est beaucoup plus lente.

En revanche la visibilité d'un agent n'est pas toujours idéal tant pour des collègues que pour l'usager.

Que dire alors, quand un agent est envoyé seul en patrouille de nuit en plein hiver? La fréquentation par les usagers n'est pas la même de nuit ? Dans ces conditions la possibilité de porter secours à un agent est extrêmement réduite. L'argument des juges est valable dans des milieux fermés (bureaux par exemple) et encore ? Mais en milieu ouvert de nuit et en climat hostile c'est bien différent.

Il est dit dans ce document qu'une politique de formation ayant recours au travail isolé même ponctuellement conduit à ce que les agents soient sensibilisés aux risques auxquels ils sont confrontés et formés pour réagir aux situations anormales pouvant être rencontrées.

Le problème étant, que je n'ai encore jamais vu un agent suite à un malaise, pouvoir se faire du bouche à bouche tout seul ! Dans beaucoup de cas d'accident de travail les agents n'étaient pas en situation de travail isolé et grâce aux réflexes des collègues certains agents ont pu être secourus à temps.

Mais la cerise sur le gâteau, est la présentation d'un Power Point sur la conduite à 1 par camion en VH « Viabilité Hivernale »!

D'ailleurs la CGT est très surprise de cette présentation étant donnée qu'elle ne figurait pas dans les documents relatifs au comité de suivi, il se trouve que cette présentation faite par un représentant de la DIR EST et qui nous a préparé un cocktail des plus détonnant sur la conduite à 1. A ce titre la CGT demande combien de participants dans cette assemblée sont déjà montés dans une saleuse non pas pour contempler le poste de travail et le tableau de bord mais pour y passer de longues heures en situation d'intervention. Seul les agents d'exploitation, 4 au total, ont levé le doigt.

En effet soit nous considérons que c'est une approche pour tâter le terrain, soit pour nous démontrer que c'est impossible de travailler seul, ou on nous considère comme de grands naïfs.

Si la CGT avait été au courant d'un tel projet elle aurait pu élaborer un Power Point sur les effets bénéfiques de la conduite à 2 en Viabilité Hivernale !. Sauf que dans ce contexte de présentation il subsiste des énormités notamment sur les conditions climatiques. Il est dit que les agents seraient mis d'office à 2 si les conditions climatiques s'avéraient nécessaires. Mais sur quels critères ? Sur le fait qu'il tombe plus de six heures de neige d'affilée, et à ce moment là on appelle l'autre agent afin qu'il se rende sur son lieu de travail. Il est précisé que les agents peuvent demander à être à 2 s'ils le souhaitent, bonjour les palabres !

Étrange procédé puisqu'il faut attendre six heures de chute de neige d'affilée pour prendre une pareille décision, on sait que d'autres paramètres sont à prendre en compte tels que la taille des flocons et leur intensité qu'il y aurait des agents seuls dans les saleuses, comment les agents appelés ultérieurement pourraient se rendre à leur centre dans de telles conditions climatiques ? . Comment les agents peuvent se rendre à leur centre dans de telles conditions climatiques ? . N'oublions pas que ce Power Point nous est présenté par un représentant de la DIR EST, région où il nous semble qu'ils connaissent des conditions climatiques plutôt rudes !

## Deuxième cerise sur le gâteau

### **L'ergonomie, et le DATI**

Cela pourrait être le titre d'une fable pour agent mais ce n'en est pas une, il nous est dit que le poste de travail a été repensé certes, mais par qui ? Par des personnes qui montent fréquemment dans des saleuses et qui y passent du temps de conduite dans des conditions parfois éprouvantes ? Ou par des penseurs plutôt mercantiles, en effet si on remplace un accompagnateur par un DATI puisque c'est une question de coût, étant donnée que tous les instruments de navigation serait à portée de main du chauffeur afin d'exécuter les différentes tâches qui lui incombent ne serait effectivement plus seul ! puisqu'il bénéficierait du fameux DATI pour lui tenir compagnie et surveiller sa fatigue, lui parler dans les nuits froides et monotones, de la conduite de nuit sous la neige avec les flocons qui traversent la lumière des phares et qui au fil des heures vous hypnotisent et vous donne l'impression d'être dans un vaisseau de Star Wars traversant les galaxies face aux étoiles ! Rien de tel pour aller au tas ! mais dans l'ensemble l'administration fait l'économie d'un chauffeur accompagnateur;

Une remarque est faite par la CGT et précise le nombre de gestes qu'effectue un agent pendant son travail en poste dans une saleuse.

Dans un excellent document fait par un ASP il est précisé qu'un agent regarde tant de fois dans son rétro gauche, puis tant de fois dans son rétro droit, qu'il doit répondre à la radio quand c'est possible, et au portable également pour donner sa position, pendant que son collègue règle et contrôle l'angle de la lame de déneigement, qui lui-même vérifie la largeur de la route, contrôle le débit et s'assure de la bonne largeur et le bon angle du débit de sel projeté sur la chaussée, tout en lui parlant pour ne pas tomber dans la monotonie de la conduite de nuit, pendant ce temps le chauffeur conduit assure sa propre sécurité, celle de son collègue et celle des usagers de la route. Sur un terrain parfois très glissant voir dangereux et en règle générale de nuit, et grâce à l'aide et au soutien de l'accompagnateur, le chauffeur, n'est pas pollué par des situations alourdissant son poste de travail et son stress, même si dans le document ont nous donne l'illusion que les temps de circuit ont été raccourcis pour ainsi minimiser les risques, la CGT précise que lorsqu'il neige sans cesse de gros flocons on ne reste pas deux heures pour remettre la route au noir, qui plus est même dans des régions où il tombe moins de neige que dans l'EST en plaine par exemple.

Il est dit dans le document de présentation que trente ESH (engin salage hivernal) sont aujourd'hui équipé de DATI. La détection se fait par perte de verticalité, avec une alerte au bout de 50 secondes avec un angle de 55° cela ne tient pas debout, si un agent seul fait un malaise brutal (crise cardiaque) et qu'il n'a ni le temps d'appuyer sur le bouton SOS qui se trouve dans le véhicule, et qu'il ne courbe pas à plus de 55 ° son DATI ne s'enclenchera pas car la position du chauffeur est assise.

Même si les alarmes se déclenchent et qu'il se trouve en situation de travail isolé, en combien de temps les secours seront alertés, et qui lui prodiguera les premiers soins ? En cas d'accident souvenez-vous quant deux saleuses ont été percutés en pleine nuit par des semi-remorques dans la DIR NORD. Qui a alerté les premiers secours ? Se sont les chauffeurs et les accompagnateurs. Dans les deux cas ils travaillaient ensemble, et se sont portés assistance mutuellement, rien ne remplacera le réflexe humain et que le DATI soit là peut être rassurant et c'est peut être une bonne chose et un plus mais rien ne remplacera les capacités humaines d'analyse en situation de crise.

### **La CGT insiste encore, rien ne remplacera le réflexe humain ?**

Il est dit que le système fonctionne même si l'agent est à plusieurs dizaines de mètres du véhicule, mais il suffit que pour une raison ou pour une autre un agent sorte de son véhicule et tombe dans la neige en pleine nuit sans un collègue à proximité, ne serait-ce que pour être mis en situation de sécurité (réchauffer, etc) car le temps de la réactivité et de l'intervention risque d'être long selon la localisation, et ainsi accentuer l'hypothermie de l'agent.

Cela étant une fois la présentation du document faite, il nous est précisé qu'elle sera soumise au prochain C.L.H.S. de la DIR EST et il nous est précisé que la conduite à 1 par camion se fait depuis plusieurs années ! Et pourquoi ne pas étendre cet exemple de travail aux autres DIR puisque ça en prend la voie !!!

La CGT rappelle et demande si le DOCUMENT UNIQUE a été remis au goût du jour et si les textes en vigueur sont respectés. En particulier le texte du code de la route précise entre autre :

## Article : R. 412-6

Tout véhicule en mouvement ou tout ensemble de véhicules en mouvement doit avoir un conducteur. Celui-ci doit à tout moment, adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation et doit notamment faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables.

Tout conducteur doit se tenir constamment en état et en position d'exécuter commodément et sans délai toutes les manœuvres, qui lui incombent. Ses possibilités de mouvement et son champ de vision ne doivent pas être réduites par le nombre ou la position des passagers, par les objets transportés ou par l'apposition d'objets non transparents sur les vitres.

### Il faut aussi évaluer les risques

L'évaluation des risques consiste à appréhender les dangers pour la santé et la sécurité des travailleurs dans tous les aspects liés à l'activité de l'entreprise Il s'agit d'un travail d'analyse des modalités d'exposition des salariés à des dangers sur le repérage d'un équipement, d'une méthode de travail susceptible de causer un dommage pour la santé.

La CGT demande au principal intéressé si les documents tel que le document unique et le document d'évaluation des risques ont été remis à jour dans la DIR EST.

La réponse pour le document unique est en cours d'élaboration !  
Qu'en est-il du document d'évaluation des risques ?  
Ils seront revus prochainement au CLHS DIR EST

Ce qui veut donc dire que depuis des années on fait travailler des agents seuls à 1 par camion sans respecter les procédures du CLHS à vos risques et péril messieurs !

Avant de prétendre à l'élargissement d'une telle pratique au sein même de toutes les DIR il serait préférable que l'administration se mette en conformité avec les textes de loi, le code du travail, et les recommandations du CCHS car la CGT ne manquera pas de le rappeler et de le faire savoir.

La CGT demande également que l'élargissement de la mise en conformité soit appliqué dans toutes les DIR, que les documents uniques et que ce qui en découle tel les documents d'évaluations des risques soit consignés dans un tableau et respecter.

Elle rappelle également que les risques du travail isolé peuvent être dangereux pour son acteur ou pour autrui.

Un opérateur, isolé peut avoir un comportement inadapté à une situation et celle-ci va devenir accidentogène ! En effet étant seul sans recours à un pair pour évaluer un risque, l'agent va disposer de ses seules ressources personnelles, sa réaction va dépendre : de ses représentations mentales du processus de sa formation, et de son expérience par rapport à la tâche, mais également pour une blessure critique, hémorragie importante, perte de connaissance. L'isolement intervient une seconde fois en aggravant les risques, faute de secours en temps utile, malgré la mise en place de DATI et du bouton d'alerte. Enfin le travailleur isolé est une proie plus facile pour une agression extérieure.

Alors que dans une situation, non isolée la même personne aurait agi différemment en demandant de l'aide physiquement, en demandant des explications, en confrontant son diagnostic.

Enfin la CGT réaffirme quelle est contre le travail isolé sauf cas exceptionnel et qu'il doit être très encadré, que la conduite à 1 dans un engin de service hivernal est une cause non pas salubre pour les agents afin de respecter leur repos dans les garanties minimales mais bien une exposition dangereuse pour les agents et les usagers de la route.

**BERNARD Eric**



Montreuil, le 14 avril 2009

**Propositions CGT de dispositions  
en faveur d'une gouvernance mondiale  
de la politique maritime :  
Groupe 4 grenelle de la mer**

**Avant propos :** ces propositions sommaires pour la partie « mondiale » des travaux sur la gouvernance ne préjugent en rien du positionnement CGT sur les pistes avancées par d'autres organisations membres du groupe. Au vu des échanges dans la réunion du 9 avril dernier, il s'avère que nous pouvons si non partager totalement au moins accéder à certaines pistes évoquées. Il ne nous paraît pas opportun de les reprendre ici par soucis d'être succinct, ce sont les débats à venir qui feront émerger les convergences et le compromis acceptable par tous. Les propositions, ci-dessous, s'inscrivent dans le fil de nos interventions le 9 Avril.

**1/ Sur le transport maritime :**

- Remettre en cause la puissance et les programmes d'organismes internationaux de premier plan comme l'OMC ;
- Faire du respect à minima de la convention de l'OIT sur les conditions de travail des gens de mer une priorité mondiale de lutte contre le dumping (social, tarifaire, environnemental) avec objectif de parvenir à l'absence de non respect sous 5 ans ;
- Viser dans cet objectif une synergie entre le respect de la sûreté, de l'environnement et l'élévation des conditions sociales et des garanties des salariés marins des pays émergents ;

**Pour ce faire :**

- Rejeter l'inclusion des services de transports dans l'AGCS au cours des négociations OMC et faire introduire des règles commerciales équitables qui protègent les normes sociales et environnementales ;
- Donner les moyens et les espaces utiles aux Fédérations syndicales internationales et aux ONG afin qu'elles puissent remplir un mandat d'observation minutieuse relativement à l'OMC/AGCS et au Transport ;
- Définir et formaliser des outils de responsabilisation des entreprises multinationales de logistique et transport : à cet égard, faire du concept « *entreprise citoyenne* » retenu par le forum économique mondial auquel adhèrent certaines entreprises de logistique un « *label certifié* » sur le respect des normes et dispositions réglementaires établies ;
- Engager une action internationale vers l'abrogation totale d'ici 2015 des pavillons de complaisances et des pavillons « BIS » outils de dumping ;
- Porter au niveau mondial l'idée de mettre en place un dispositif croisé entre l'OMI, l'OIT et la commission pour le développement durable de l'ONU... Ce dispositif serait en charge de conforter les dispositions réglementaires et législatives, en charge de mettre en place des mesures strictes de contrôle des navires et d'organiser leur application et de certification (y compris de la formation des marins). Il devra disposer d'une gouvernance démocratique et partenariale avec notamment la présence de la Fédération Internationale des Ouvriers des Transports (ITF) ;

- Plaider en faveur d'une coopération des Etats avec les inspecteurs maritimes d'ITF et associer plus l'ITF à la construction des échanges et décisions internationales;
- Engager une réflexion internationale sur la réalité du coût du transport maritime, qui et quoi le supporte réellement, pour poser les bases de sa rémunération à son juste coût y compris pour prendre en compte l'usage de l'infrastructure naturelle maritime et un niveau social digne ;
- Poser les bases d'une maîtrise et d'une régulation des réseaux de logistique. C'est sur eux et non plus sur l'industrie elle-même, que repose aujourd'hui l'économie mondiale, donc son modèle, qu'ils façonnent avec le concept « production au plus juste, flux tendus ».
- Définir des critères et obligations de responsabilisation sociale et environnementale des échanges mondiaux, opposables aux groupe multinationaux de la distribution, aux chargeurs et aux compagnies maritimes ;

## **2/ Sur la pêche :**

- Mettre en cohérence les dispositifs d'estimation et de gestion des espèces au niveau mondial ;
- Associer les acteurs de la pêche à l'expertise des espèces et à la définition des plans de gestion ;
- Imaginer et faire valoir un dispositif mondial de certification des plans de gestion des espèces et de contrôle des pêches, sans quoi l'exacerbation l'emporte systématiquement sur la réflexion (par exemple, si on limite voir interdit la pêche du thon rouge en Europe, mais que la Libye s'en trouve exonérée et même encouragée à intensifier cette pêche, il est impossible de faire adhérer le milieu français de la pêche à la cause fusse t elle justifiée) ;

## **3/ L'extraction des ressources naturelles du sol et du sous sol marin :**

- La production de gaz naturel et de pétrole en milieu marin représente déjà la cinquième partie de la production totale mondiale.  
Il existe d'autres ressources minérales comme les nodules riches en métaux. Ces nodules ont été en grande partie à l'origine de la création de l'autorité internationale des fonds marins en 1994.  
Certains pays dits « pionniers » comme la France se sont vus reconnaître le droit à exploiter certains gisements. Ainsi l'Ifremer a signé un contrat de 15 ans pour les nodules polymétalliques et menée il y a trois ans une campagne scientifique avec le Nautille.  
Bien que ces ressources soient considérées comme « patrimoine commun de l'humanité », il est évident que cela va désavantager les pays qui n'ont pas la même capacité technologique. Beaucoup de pays du tiers monde ne vont pas pouvoir exploiter comme leur bien propre une surface sous-marine. C'est une vraie question de solidarité Nord/Sud.

### **A partir de là, il faut :**

- Travailler à des ententes internationales (entre pays) et d'union sur le plan pratique en faveur d'exploitations communes et sur la répartition des richesses.
  - Imposer des études d'impact, comme respect du principe de précaution sur l'exploitation intensive des plaines abyssales, qui associent conséquences écologiques, définition réelle des besoins de matières premières concernées, équilibre entre la sauvegarde de l'avenir et la satisfaction des besoins du présent.
- **Lorsque nous engagerons les travaux sur la gouvernance européenne, nationale et infra nationale, la CGT fera des propositions cohérentes et en déclinaison, plus axées sur des décisions concrètes que la France et l'Europe peuvent prendre.**